



**Mairie de Garrigues**  
**81500**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 14 décembre 2020

Présents : Pierre COMOY, Sylvie BOUQUET, Frédéric PREVAUTEL Bernard BOLON, Sébastien ARNAUD, Hortense BODU, Xavière DARMET, Arcangelo ZANCHETTA.

Absents excusés : Céline ALLOU, Jean Marc ROUX, Grégory MIRTAIN.

Pouvoirs : Céline ALLOU donne pouvoir à Sébastien ARNAUD, Jean Marc ROUX donne pouvoir à Pierre COMOY.

Secrétaire de séance : Hortense BODU

### ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- Désignation du délégué auprès du syndicat AGEDI,
- Changement de nom d'une voie,
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement à l'adoption du budget primitif 2021,

Questions diverses

Monsieur le Maire demande à rajouter une délibération à l'ordre du jour : la révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Vote : Approuvé à l'unanimité.

Les comptes-rendus des Conseils Municipaux des 12 novembre et 1<sup>er</sup> décembre 2020 ont été approuvés à l'unanimité.

#### **1. Désignation du délégué auprès du syndicat AGEDI :**

Le syndicat AGEDI a pour objet de mutualiser les coûts liés à l'informatisation des communes et intercommunalités qui en sont membres. Il développe des logiciels pour le fonctionnement administratif des collectivités locales, notamment en matière de comptabilité, de listes électorales, d'état civil, de suivi des populations, de tenue des assemblées délibérantes, etc.

Les décisions de ce syndicat se prennent dans le cadre de réunions du Comité Syndical auprès duquel chaque membre a un délégué. Pierre COMOY se propose pour être délégué auprès du syndicat AGEDI.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

## **2. Changement de nom d'une voie :**

La loi fait obligation aux communes de procéder à la dénomination des voies. Dans ce cadre, la voie communale VC 3 avait été désignée comme " Route ". Or, il est de coutume dans la commune de désigner les voies sans issue par « Chemin ».

Il est donc nécessaire de délibérer afin d'officialiser la nouvelle dénomination : " Chemin de Crabe Nègre ".

Vote : Approuvé à l'unanimité.

## **3. Autorisation d'engager des dépenses d'investissement préalablement à l'adoption du budget primitif 2021.**

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2021 prévue pour mars 2021, le conseil municipal peut autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des investissements prévus dans le budget de l'année 2020.

Le Maire propose les opérations ci-dessous :

- Programme N° 66 : Révision du PLU : 36 000,00 €
- Programme N° 79 : Acquisition de terrains nus : 50 000,00 €

Vote : Approuvé à l'unanimité.

## **4. Révision du PLU (Plan Local d'Urbanisme) :**

Avec l'entrée en vigueur du SCoT du Vaurais (Schéma de Cohérence Territoriale du Vaurais) en 2016, il est nécessaire de mettre le PLU en compatibilité avec les dispositions contenues dans le SCoT. Il faut donc engager une révision du PLU.

Vote : Approuvé à l'unanimité.

## **Informations générales**

### **• Fermeture exceptionnelle des déchetteries le samedi 26 décembre 2020**

Le SMICTOM de la région de Lavaur fermera, de façon exceptionnelle, les déchetteries des Brugues, à Lavaur, et de la Viguerie, à Saint Sulpice la Pointe, le samedi 26 décembre 2020. Il précise dès à présent que ces déchetteries seront ouvertes aux horaires habituels le samedi 2 janvier 2021.

### **• Le Maire et le Conseil Municipal souhaitent à toutes et tous de Joyeuses Fêtes de fin d'année.**